

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°1 : Dissolution du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord

Vu la délibération du comité du SIVOM du 6 mars 2014 portant sur la dissolution du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord

Il est proposé au Conseil municipal de Mey d'approuver ou de ne pas approuver la délibération du SIVOM du 6 mars tendant à sa dissolution suite au décret de redécoupage des cantons.

Le conseil municipal décide d'approuver la dissolution du SIVOM, à l'unanimité

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

Département de la Moselle, Arrondissement de Metz-Campagne Commune de MEY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014
Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :
Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°2 : Désignation des délégués au SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués par commune et 1 délégué suppléant auprès du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny- Nord

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Election du premier délégué :

François LEROY a été proclamé représentant.

Election du second délégué :

Luigi AUCELLO a été proclamé représentant.

Election du délégué suppléant :

Sylvain TARILLON a été proclamé représentant.

Cette délibération sera transmise au président du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord.

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°3 : Désignation d'un représentant à l'AGURAM

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, conformément aux statuts, la commune de Mey doit désigner un représentant qui siègera au sein de l'AGURAM,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du représentant,

Luigi AUCELLO a été proclamé représentant et Coralie HUGUET sa suppléante.

Cette délibération sera transmise au président de l'AGURAM.

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°4 : Désignation des représentants à l'Ecole de musique agréée

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection de représentants de la commune à l'Ecole de musique,

Election du représentant titulaire :

Rosemarijn MILO a été proclamé représentant.

Election du représentant suppléant :

Sylvie ROUX a été proclamé représentant.

Cette délibération sera transmise au président de l'Ecole de musique.

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°5 : Création d'un comité consultatif « jumelage Gisingen »

VU l'article L 2143-2 qui permet la création de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

CONSIDERANT que le rôle de ce comité sera notamment de :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien avec la commune de Gisingen,
- de contribuer à développer les échanges et relations avec Gisingen
- de participer à l'organisation de manifestations communes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- _ D'instituer un comité « jumelage Gisingen » composé d'habitants de Mey, pour la durée du présent mandat,
- _ De choisir Rosemarijn MILO, membre du conseil municipal pour présider ce comité.

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°6 : Création d'une commission « communication et animation »

Vu l'article L2121-21 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide de fixer à 7 le nombre de membres composant cette commission,

Monsieur le Maire rappelle que la désignation des membres est faite par vote à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. En cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le Maire a donné lecture des résultats à l'appel de candidature.

Les membres de la commission « communication et animation » sont : Luigi AUCELLO, Coralie HUGUET, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES, François LEROY, Sandrine HUMBERT, Patrice BOURCET

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°7 : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant... (exemple : le vendredi 16 mai ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes (*se référer aux conditions de l'article 1650 ci-dessous (1)*) :

Propositions pour les commissaires domiciliés hors commune

Liste de 2 titulaires

- _ Liebault Benoît
- _ Giovannelli Bernadette

Liste de 2 suppléants

- _ Rozaire Christiane
- _ Cotel Jean-Pierre

Propositions pour les commissaires domiciliés dans la commune

Liste de 10 titulaires

- _ Leroy François
- _ Harmand Corinne
- _ Ardrizzinin Jacques
- _ Barrier Aimé
- _ Paysant Jean-Luc
- _ Walzer René
- _ Mandoux Gérard
- _ Masalski Casimir
- _ Adach Michel
- _ Scholtus Yvette

Liste de 10 suppléants

- _ Dapigny Valérie
- _ Feurer Alain
- _ Viceconti Corinne
- _ Fringuellotti Betty
- _ Tonnelier Bernadette
- _ Debowski Anita
- _ Poirel Pierre
- _ Velter Denis
- _ Devigne Isabelle
- _ Cafora Jean-Louis

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°8 : Exercice Du Droit de Prémption urbain DPU

Exercice du DPU sur le bien sis à Mey, cadastré :
section B n° 855, lieudit « Praillon » 124 m² ; estimation 1000 €

appartenant à Madame CARILLET Laurence, 7 rue Camille Durutte 57070 MEY,

Monsieur le Maire rappelle l'absence de projet sur ce bien.

Vu les articles L 211-1 et suivant du Code de l'urbanisme ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ledit bien.

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014

Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014

Fait à Mey, le 25 avril 2014

Le Maire, Patrice BOURCET

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2014**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 16 avril 2014

Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Rosemarijn MILO, Sandrine HUMBERT, Josyane RODRIGUES, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, AUCELLO Luigi, Sylvie ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Luigi AUCELLO

POINT N°9 : Les modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MEY approuvé le 14 décembre 2011,

VU l'arrêté municipal en date du 3 février 2014, engageant une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme ;

VU le dossier du projet de modification simplifiée du POS ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Il est proposé au conseil municipal de retenir les modalités suivantes :

- Le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois du 15 mai 2014 au 15 juin 2014, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public.

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie.

- Un info flash informant de ce projet de modification du PLU sera distribué aux habitants de la commune.

- Le projet de modification du PLU pourra en outre être consulté sur le facebook de la commune de Mey.
- Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : **commune.mey@wanadoo.fr**

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre ces modalités.

Monsieur François LEROY a voté contre.
Les autres membres du conseil ont voté pour.
Adopté à la majorité

Publié le 25 avril 2014

Transmis en Préfecture le 25 avril 2014
Pour extrait certifié conforme le 25 avril 2014
Fait à Mey, le 25 avril 2014
Le Maire, Patrice BOURCET

La séance est levée à 21h15.
Les membres présents ont signé.

DIVERS

La liaison douce :

L'aménagement de la liaison douce représente une dépense de 33 569€ pour la commune de Mey.

Le maire a eu une réunion avec M. De Bercégol du Conseil Général pour voir s'il était possible de réaffecter le PACTE (une subvention du CG) pour rembourser la liaison douce. Ce n'est que le Président du Conseil Général qui peut prendre cette décision.

Si l'autorisation est donnée, la subvention affectée à la liaison douce pourra être de 23498€, soit 70% du coût total.

Coupure de l'éclairage public la nuit :

Le maire a rencontré l'UEM à ce sujet : il serait possible de couper le courant une partie de la nuit moyennant la mise en place d'un appareil dans chaque transformateur.

Coût de l'opération 1500€, amortis sur 3 ans.

Autres pistes pour diminuer les coûts de l'éclairage public : changer de contrat d'entretien ; diminuer l'ampérage.

Formation des élus :

D'anciens fonctionnaires du Conseil régional se proposent de former les élus à leurs nouvelles fonctions.